



Syndicat des **Personnels**  
**Administratifs des**  
**Services Extérieurs de**  
**l'Éducation Nationale**

Montreuil,  
Le 28 mai 2018

### Taux de promotions

#### AA Principal 2<sup>ème</sup> classe :

Pour 2018 : 33 %  
Pour 2019 : 30 %  
Pour 2020 : 27 %

#### AA Principal 1<sup>ère</sup> classe :

Pour 2018 : 7,5 %  
Pour 2019 : 7,5 %  
Pour 2020 : 7,5 %

Exemple des conséquences :  
dans l'académie de Clermont-  
Ferrand, 59 éligibles en AAP1  
en 2017. 376 AAP1  
promouvables en 2018...  
Avec un taux de promotions  
qui chute de 25% à 7,5...

**Cherchez l'erreur...**



## La précarisation des Adjointes administratifs continue !!

Les taux de promotions pour le corps des adjointes administratifs sont parus. Si, pour 2018, le taux de passage en AAP2 ne varie pas au moins pour cette année par rapport aux années précédentes, c'est, pour le passage en AAP1, une baisse considérable, dès 2018, puisque le taux passe à 7,5% contre 25% en 2017 !

**C'est une véritable gifle pour les collègues de catégorie C et une remise en question du droit à carrière !**

FO avait déjà dénoncé les effets du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) en refusant de signer le protocole qui non seulement transformait quelques points d'indemnité en point d'indice avec comme résultat zéro euro de plus sur le bas de la fiche de paye mais également imposait de nouvelles grilles qui n'offraient aucune perspective de réelle promotion pour tous.

Concernant les Adjointes administratifs, alors que FO revendiquait un corps à 2 grades et entre autres la fusion des AAP1 et AAP2, le gouvernement de l'époque avait imposé la fusion des Adjointes de 1<sup>ère</sup> classe et des AAP2, mettant en place un goulet d'étranglement pour les futures promotions en AAP1.

Si le gouvernement Valls a imposé le PPCR, grâce à la signature de l'UNSA, de la FSU et de la CFDT pourtant minoritaires, le gouvernement actuel, tout à la poursuite de la politique austéritaire, va encore plus loin et en renforce les conséquences négatives: **en baissant les taux de promotions, il remet en cause le droit à carrière. Et il fait des économies sur le dos des agents.**

Le PPCR ne fait que renforcer et aggraver la précarisation. **Si certains syndicats se contentent de miettes par leur signature, pour FO, preuve est faite que nos analyses et nos positions étaient et restent justifiées.**

**Le SPASEEN-FO refuse cette baisse de possibilités de promotions et, avec sa fédération la FNEC FP-FO, a écrit au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander de revenir sur cette décision.**

Plus largement, le **SPASEEN-FO** continuera à porter comme revendication l'augmentation du ratio promu-promouvables, à savoir le nombre de personnes pouvant être promu au grade supérieur.

Le **SPASEEN-FO** continuera de condamner les règles de gestion des tableaux d'avancement qui prévalent dans plusieurs académies : elles font d'une promotion un recrutement masqué pour lequel la notion subjective de mérite se substitue à tout critère objectif. C'est le renforcement de l'individualisation de la carrière contre les règles de gestion collective qui protègent tous les agents. Ce que FO refuse !

### Les revendications du **SPASEEN-FO** :

- l'augmentation des possibilités de promotion avec effet au 1<sup>er</sup> janvier,
- le passage au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont réunies,
- l'accès de tous à l'échelon terminal du corps,
- la prise en compte de la totalité des anciennetés pour les reclassements, pour l'avancement de corps et de grade,
- une revalorisation de la grille qui permette une vraie carrière et raccourcisse les durées de passage d'échelon,
- l'augmentation immédiate du point d'indice !